

Communiqué du Collectif de soutien au Peuple Mapuche (France)», à toute la famille d'Etienne Pesle et aux familles des quatre disparus assassinés par la Junte chilienne.

Entre le 8 et le 17 décembre 2010, un procès historique aura lieu à la Cour d'Assises de Paris. Quatorze responsables de violations des Droits de l'Homme au Chili, durant la période dictatoriale, seront jugés (en leur absence) pour des crimes de séquestration, torture et disparition sur quatre citoyens français: Georges Klein, Etienne Pesle, Alfonso Chanfreau et Jean-Yves Claudet. En octobre 1998, leurs familles ont porté plainte auprès des Tribunaux français afin d'obtenir la justice qui ne leur a jamais été accordée au Chili.

La loi française permet de juger des crimes commis sur ses citoyens au-delà de son territoire, même en l'absence des accusés. La disparition étant un délit permanent, ces cas peuvent être jugés 37 ans après les faits. L'instruction de ce procès, qui s'est prolongé pendant 12 ans (entre-temps, Pinochet et trois de ses complices sont décédés) répond à ces critères. Ce sont les avocats de l'accusation et les témoins qui pourront donner à cet événement sa véritable dimension, inscrite dans la lutte contre l'impunité des crimes contre l'humanité. Ainsi que les associations qui se sont portées parties civiles au procès: la Corporación de Defensa y Promoción de los Derechos del Pueblo (CODEPU), France Amérique Latine (FAL), l'Association d'Ex-Prisonniers Politiques Chiliens en France (AEXPPCH), et la Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH). Il deviendra ainsi un procès symbolique contre la dictature chilienne, rendant justice, par l'intermédiaire de ces quatre cas emblématiques, à toutes ses victimes.

Des cas emblématiques, en effet: Georges Klein, conseiller du Président Allende, fut arrêté pendant l'assaut contre le Palais de La Moneda, et Alfonso Chanfreau en tant que dirigeant étudiant et militant du MIR (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire). Jean-Yves Claudet, lui aussi militant du MIR, a disparu en Argentine dans le cadre du Plan Condor et Etienne Pesle a également payé de sa vie son engagement au service de la réforme agraire et de la restitution aux Mapuche de leurs terres ancestrales. Depuis cette époque, l'impunité accordée aux responsables de ces violations des Droits essentiels n'a pas permis d'obtenir une véritable justice au Chili. C'est à Rome que l'un de principaux responsables des crimes commis dans la région Mapuche, Alfonso Podlech, se trouve en ce moment emprisonné et en cours de jugement.

Pour lutter contre l'impunité qui favorise et encourage le non-respect des Droits de l'Homme, le Collectif de Soutien au Peuple Mapuche se solidarise avec les familles des victimes de la dictature. Nous appelons au maintien de la mémoire et à ne jamais oublier que la dictature s'est mise du côté des grands propriétaires terriens, lesquels n'ont pas hésité à « régler son compte » au Peuple Mapuche, faisant d'innombrables victimes, demeurées anonymes pour la plupart. Dans ce processus, la dictature a rendu aux privés les terres récupérées lors des réformes agraires, notamment sous le gouvernement de Salvador Allende et a développé un programme économique destructeur de la Mapu (« la Terre » en langue Mapudungún).

Aujourd'hui encore persistent au Chili les violations des Droits de l'Homme, particulièrement dans les régions où vivent les communautés indigènes en conflit. Un exemple en est l'application des lois antiterroristes héritées de Pinochet pour incarcérer les leaders Mapuche et les soumettre à des procès qui violent les normes juridiques les plus élémentaires. L'impunité est la garantie de l'Etat pour les policiers qui commettent des exactions contre les citoyens chiliens. Les assassins de quatre jeunes Mapuche entre 2002 et 2009 n'ont jamais été condamnés, ce qui démontre bien la consécration de l'impunité.

Les différentes Associations et les membres qui composent notre Collectif tiennent à exprimer toute leur solidarité aux familles des quatre citoyens français disparus au Chili et en Argentine. Nous saluons leurs efforts tenaces, ainsi que le travail consacré à la recherche de la vérité et de la justice, et nous espérons que la résonance de ce procès fera avancer la lutte contre l'impunité au Chili.

**Collectif de Soutien au Peuple Mapuche.
France, le 7 décembre 2010.**